

Règlement du Prix Envol Éduc

1. Organisateur du concours

Ce concours est organisé par l'ACUFC, dans le cadre de la Semaine nationale de reconnaissance des éducatrices et éducateurs de la petite enfance qui a lieu du 19 au 23 octobre 2026 et est financé par le gouvernement du Canada par le biais du programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au sein des communautés francophones en situation minoritaire.

2. Objet du concours

Valoriser la créativité et l'engagement des futur.e.s professionnel.le.s de la petite enfance qui choisissent d'œuvrer au sein des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) au Canada.

Les activités gagnantes pourraient être intégrées à la banque d'outils publiée sur le site de la Semaine nationale de reconnaissance des éducatrices et éducateurs de la petite enfance et celui de l'[Observatoire de la petite enfance francophone](https://www.petiteenfance.ca/observatoire), afin de soutenir l'ensemble de la profession.

3. Période du concours

- Début des candidatures : 31 août 2026
- Fin des candidatures : 20 septembre 2026
- Annonce des gagnants : 30 octobre 2026

4. Admissibilité des candidatures

Peut participer toute personne remplissant les conditions suivantes au moment du dépôt de sa candidature :

- Être inscrite à un programme d'études en français en lien avec la petite enfance dans un établissement postsecondaire francophone situé au Canada, à l'exception du Québec.
- Être inscrite à ce programme au moins jusqu'à la fin du mois d'octobre 2026.
- Être résidente permanente ou citoyenne canadienne.
- Résider au Canada, à l'exception du Québec.
- Avoir effectué un stage ou une expérience pratique dans un milieu de la petite enfance, lequel servira de base à sa candidature.
- Présenter une candidature individuelle fondée sur une expérience personnelle de stage ou d'expérience pratique en petite enfance.

5. Nature et format de la candidature

5.1) Format

La candidature prend la forme d'une **vidéo de présentation détaillée** sous format MP4 d'une **durée minimale de 5 minutes et maximale de 8 minutes**, comprenant :

- Une présentation personnelle
- La présentation de l'activité développée, expérimentée ou adaptée lors d'un stage ou d'une expérience en lien avec la petite enfance (voir 6.2)
- Les réponses aux questions de motivation (voir 6.3)
- Une réflexion sur la francophonie canadienne et les CFSM (voir 6.4)

5.2) Pièce jointe obligatoire

Chaque candidature devra inclure un lien vers une vidéo de présentation (voir 5.1) ainsi qu'une acceptation formelle du présent règlement et du formulaire de consentement de l'ACUFC.

5.3) Pièces jointes autorisées

Des pièces complémentaires peuvent être jointes à la vidéo :

- Photos de l'activité ou du milieu de stage, à condition que tous les consentements nécessaires à leur utilisation aient été obtenus. Aucun visage d'enfant ou d'adulte ne doit apparaître sans le consentement de la personne concernée ou de son représentant légal, lorsque requis.
- Documents écrits (description détaillée de l'activité, planification, grille d'observation, etc.).
- Toute autre ressource pertinente (schéma, fiche technique, etc.).

5.4) Thèmes d'activités suggérés

La candidature peut porter sur tout type d'activité.

Les thèmes suivants sont proposés à titre d'exemples :

Activité culinaire - Activité intérieure - Activité extérieure - Activité musicale – Motricité - Jeu actif - Jeu risqué - Jeu symbolique - Arts visuels - Éveil scientifique - Lecture et littérature - Bien-être et détente - Transition et routine - Nature et jardinage

Cette liste est non exhaustive. La créativité dans le choix et le traitement du thème est encouragée.

5.5) Modalités d'envoi de la candidature

La candidature complète devra être soumise au plus tard le 20 septembre 2026 à 23 h 59 (HAE) via le formulaire disponible sur le site merci-mon-educ.ca.

Le formulaire exigera :

- Un lien vers la vidéo (Youtube, Wetransfer, Dropbox, Google Drive, etc.);
- La validation, par une case à cocher, de l'acceptation du présent règlement et du formulaire de consentement (téléchargeables sur le site) autorisant l'utilisation de la vidéo et de l'activité présentée.

Une signature manuscrite du formulaire de consentement pourrait vous être demandée à l'issue du concours.

6. Questions obligatoires

Chaque candidature doit aborder les quatre points suivants dans la vidéo :

6.1) Présentation personnelle

- Identité
- Lieu de résidence
- Établissement postsecondaire fréquenté et niveau d'études

6.2) Présentation de l'activité

- Quel était le contexte du stage ou de l'expérience (type de milieu, groupe d'âge, durée) ?
- Comment l'activité a-t-elle été développée, expérimentée ou adaptée ?
- Quels apprentissages ou observations avez-vous tirés de cette activité ?
- Etc.

6.3) Motivation pour la profession

- Qu'est-ce qui vous a amené à choisir ce domaine d'études ?
- Quel rôle souhaitez-vous jouer dans la profession à court et moyen terme ?
- Etc.

6.4) Francophonie canadienne et CFSM

- Quelle importance accordez-vous à l'éducation en contexte francophone minoritaire ?
- Comment envisagez-vous votre contribution (actuelle ou future) à la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) ?
- Etc.

Les questions ci-dessus sont fournies à titre indicatif afin d'aider les personnes candidates à structurer leur présentation.

Les personnes candidates sont invitées à présenter avec suffisamment de détails leur activité, leurs motivations pour la profession ainsi que leur réflexion sur la francophonie canadienne.

7. Critères d'évaluation

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- **Qualité et pertinence de l'activité** : adéquation avec le développement de l'enfant, ancrage dans la pratique réelle.
- **Créativité** : originalité de l'approche, de la présentation ou de l'adaptation de l'activité. Ce critère est évalué à part entière.
- **Réflexion professionnelle** : profondeur de l'analyse, recul critique sur la pratique.
- **Engagement envers la francophonie** : compréhension des réalités des CFSM et intérêt manifesté pour y contribuer.
- **Clarté et qualité de la présentation** : cohérence de la vidéo, qualité de la présentation, durée de la vidéo.

8. Prix à gagner

Quatre lauréat.e.s recevront chacun.e :

- Une participation au stage d'été de l'ACELF, qui aura lieu du 5 au 10 juillet 2027
- Une reconnaissance officielle (attestation, témoignages diffusés, annonce des lauréat.e.s en ligne)

Les lauréat.e.s seront réparti.e.s par grande région géographique :

- Ouest (Alberta, Colombie-Britannique)
- Prairies et Nord (Manitoba, Saskatchewan, Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut)
- Ontario
- Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador)

Si aucune candidature admissible n'est reçue pour une région donnée, le prix correspondant pourra être attribué à une candidature d'une autre région, sur recommandation du comité de sélection.

Les lauréat.e.s seront annoncé.e.s le 30 octobre 2026, à l'issue de la Semaine nationale de reconnaissance des éducatrices et éducateurs de la petite enfance.

9. Comité de sélection et processus de sélection

Le comité de sélection est composé de quatre membres représentatifs de la profession et de la francophonie canadienne. Aucun membre du comité ne peut avoir de lien direct avec une personne candidate dont il ou elle évalue la candidature.

Chaque candidature est évaluée par au moins deux des quatre membres du comité, sur la base des critères de l'article 7. Les décisions du comité sont finales et sans appel.

10. Valorisation des candidatures

En soumettant leur candidature, les participant.e.s autorisent l'ACUFC à :

- Publier leur activité (description, photos, vidéo si consentement explicite) dans la banque d'outils du site de la Semaine nationale de reconnaissance des éducatrices et éducateurs de la petite enfance et de l'Observatoire de la petite enfance francophone.
- Mettre en avant leur démarche à titre d'exemple inspirant pour la profession.
- Mentionner publiquement le nom, le prénom et l'établissement d'enseignement des personnes lauréates, ainsi que toute autre information pertinente, sur le site de l'événement et les réseaux sociaux de l'ACUFC.

11. Dispositions générales

- Toute candidature incomplète sera déclarée inadmissible.
- L'ACUFC se réserve le droit de demander toute pièce justificative permettant de vérifier l'admissibilité d'une personne candidate. Le défaut de fournir les documents demandés dans le délai prescrit peut entraîner le rejet de la candidature.
- La participation au concours vaut acceptation du présent règlement dans son intégralité.
- Le prix est non transférable et doit être utilisé pour le stage d'été 2027 de l'ACELF. En cas d'empêchement de la personne lauréate, aucune compensation en argent ne sera versée.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement ou d'annuler le concours en cas de force majeure.